

Le 27 janvier 2014

Communiqué de presse

Plainte contre le politologue Thomas GUÉNOLÉ Le Cercle algérieniste ne lâchera rien

Le Cercle Algérieniste a déposé plainte, le 10 décembre 2013 auprès du Procureur de la République de Paris, pour incitation à la discrimination, à la haine ou la violence à l'égard d'un groupe de personnes, à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, contre le politologue Thomas GUÉNOLÉ.

Celui-ci avait déclaré sur les ondes de France Inter : « **C'est un fait que, culturellement, le racisme est quand même plus développé dans le Sud de la France. Cela s'explique en partie, il faut dire les choses, par le fait qu'il y a une très forte communauté pied-noire dans le Sud de la France** ».

Le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris vient de décider de classer sans suite cette plainte déposée au nom de nos compatriotes considérant que l'on ne pouvait conclure à la caractérisation d'une infraction, les personnes visées n'appartenant pas à une communauté protégée au sens de la Loi et de la jurisprudence.

Nous ne pouvons accepter une décision de justice qui revient à considérer que les pieds-noirs doivent supporter sans réagir les insultes qui leur sont adressées publiquement.

Le Cercle algérieniste a donc mandaté son avocat pour qu'il saisisse le Parquet Général en lui demandant de revenir sur cette décision.

Le Cercle algérieniste ne lâchera rien.

Thierry ROLANDO
Président National du Cercle Algérieniste